

selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 04.11.2016
 Version 1
 Révision: 04.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit · Nom du produit: VÉGÉ 10 4 8

Code du produit

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées fertilisant
- · Emploi de la substance / de la préparation: Engrais, fertilisant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

VÉGÉTABIO

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) nº 1272/2008néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- Risques pour l'environnement:

Produit contenant des élèments fertilisants soluble dans l'eau, prévenir toute dispersion massive accidentelle dans l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- **Description:** Engrais organo-Mineral NFU 42001
- · Composants dangereux: néant
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en casde troubles.
- Après contact avec la peau: Oter les vêtements souillés et rincer abondamment l'eauà.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si lestroubles persistent, consulter un médecin.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différésPas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

- FR

Page : 1/5

selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 04.11.2016
 Version 1
 Révision : 04.11.2016

Nom du produit: VÉGÉ 10 4 8

(suite de la page 1)

Page: 2/5

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: eau, eau pulvérisée avec additif, poudre polyvalente, mousses.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisonsde sécurité: Aucun.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substanceou du mélange Dioxyde de

Soufre (SO2), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de Carbone (COx).

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

Equipement spécial de sécurité:Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Se réferer au paragraphe 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune

mesure particulière n'est nécessaire en casde bonne utilisation.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais et sec dans l'emballage d'origine.

Tenir eloigné de toutes sources de chaleur ou étincelles.

Materiaux d'emballage : Sac en Polyéthylène ou Polypropylène tissé.

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection in dividuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des nstallations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se nettoyer les mains après toute manipulation.

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 04.11.2016
 Version 1
 Révision : 04.11.2016

Nom du produit: VÉGÉ 10-4-8

· Protection respiratoire:

(suite de la page 2)



Eviter de respirer les poussières au besoin utiliser un appareil adéquat.

· Protection des mains: Gants

Protection des yeux: Lunettes de protection
Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Aspect:

Forme: Solide
Couleur: Marron
Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion:Non déterminé.Point d'ébullition:Non déterminé.

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.
 Température de décomposition: Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Densité: Non déterminée.

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur. Non applicable.

Vitesse d'évaporation Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Peu soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:Non applicable.
Cinématique:
Non applicable.

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 RéactivitéPas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Aucune connue.

(suite page 4)

selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 04.11.2016
 Version 1
 Révision: 04.11.2016

Nom du produit: VÉGÉ 10-4-8

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Aucun.

Décomposition thermique voir paragraphe 5.

(suite de la page 3)

Page: 4/5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguëPas de données.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanéePossibilité d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculairePossibilité d'irritation.
- des voies respiratoires: Possibilité d'irritation.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pouralreproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- CancérogénicitéCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition- unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition- répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilitéPas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le solPas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux ou les canalisations.

Le produit est destiné à être dégradé dans le solourp l'enrichir, favoriser la vie microbienne et enfin être assimilé par les plantes. Peu lessivable, un apportexcéssif peut néanmoins entrainer une eutrophisation des cours d'eau.

Se reporter aux recommandations agronomiques pour l'utilisation et l'épandage (dose d'épandage conseillée).

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastesPas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Eliminer conformément aux normes des autorités locales.

Consulter le fournisseur pour une reprise éventuelle.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.11.2016 Version 1 Révision: 04.11.2016

Nom du produit: VÉGÉ 10-4-8

(suite de la page 4)

Page : 5/5

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	
· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ON	NU
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à las ubstance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE AucunI des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- Produit utilisable en agriculture biologique conformément au réglement CE n°834/2007.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas étéréalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de osn connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu àun rapport juridique contractuel.

Se reporter aux recommandations agronomiques pour l'utilisation et l'épandage (doses conseillée).

- Utilisation recommandée: Engrais Fertilisant
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative